



# **Formation ambassadeurs**

## **Mars 2023**

# SOMMAIRE

- Les Parcs naturels régionaux
- Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
- Les actions du Parc

# Les Parcs naturels régionaux

# UN PARC NATUREL RÉGIONAL

**Quels mots pour définir ce qu'est,  
selon vous,  
un Parc naturel régional ?**

# UN PARC NATUREL RÉGIONAL

**Un TERRITOIRE rural fragile et menacé, aux patrimoines paysagers, naturels et culturels remarquables**

- Patrimoines reconnus au niveau national et/ou international
- Périmètre cohérent et pertinent par rapport au patrimoine et à l'identité du territoire

# UN PARC NATUREL RÉGIONAL

**Un PROJET PARTAGÉ qui rassemble, pour 15 ans, un TERRITOIRE autour d'ambitions pour la biodiversité, les paysages et la transition écologique**

- Co-élaboré avec les habitants, les acteurs du territoire
- Porté par les communes, communautés de communes, Départements, Régions concernés et l'État qui s'engagent à mettre en œuvre ce projet dans leurs actions.
- Labellisé par l'État : procédure de classement par décret

# UN PARC NATUREL RÉGIONAL

**Une STRUCTURE, le Syndicat mixte, qui rassemble les communes, Communautés de communes, Départements et Régions signataires du PROJET**

- Dirigée par une assemblée d'élus
- Régit par le Code des collectivités : finances, personnel...
- Dont l'équipe technique est au service du territoire :
  - accompagnement, appui aux communes et acteurs
  - mise en place d'actions portées par le Syndicat mixte

# LA VOCATION D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL

Un Parc naturel régional a pour vocation de **protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain** de son territoire en mettant en œuvre une **politique innovante et concertée** d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement

# LES MISSIONS D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL

- **Protection et la gestion des patrimoines naturels, culturels et paysagers**
- **Aménagement du territoire**
- **Développement économique et social**
- **Accueil, éducation et information**
- **Expérimentation, innovation et transfert**

# PORTÉE JURIDIQUE DE LA CHARTE

## Rapport de comptabilité entre

Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADETT)



Charte de Parc



Schémas de cohérence territoriale (ScoT)



Plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUI)

# CAS PARTICULIERS

## **La publicité**

Elle est interdite dans les secteurs patrimoniaux et dans les agglomérations des Parc naturels régionaux.

Sauf si existence un Règlement local de publicité : règles de réintroduction possibles

## **Circulation des véhicules à moteur en espace naturel**

Les PNR doivent définir des orientations/mesures pour protéger les milieux

# LA MÉTHODE PARC

## Convaincre plutôt que contraindre

- **Facilitateur** : aide à l'émergence de projets
- **Coordinateur** : planifie, suit, anime et évalue les actions liées à la charte
- **Maître d'ouvrage** : lorsque aucun autre acteur se positionne

## Pluridisciplinarité – Temps moyen/long



# HISTOIRE DES PARCS

- **1967-76 : séduire et convaincre - 17 PNR**  
Écomusées, éducation à l'environnement, gestion de milieux
- **1977-1987 : s'affirmer éco-développeurs - 25 PNR**  
Mesures agri-environnementales, filières économiques locales
- **1988-1997 : consécration juridique - 33 PNR**  
loi paysage de 1993 : 5 missions des Parcs et procédure, puis loi Barnier
- **1998/2007 : une autre vie s'invente ici - 45 PNR**  
le DD se généralise – plusieurs lois consolident encore les Parcs
- **2007/2023 : le défi des transitions - 58 PNR**

# DIFFERENCES AVEC...

- **Un Parc national** : il conserve un cœur de nature exceptionnel, espace géré par l'État. Charte d'adhésion avec les territoires proches
- **Une réserve naturelle** : elle protège la faune et la flore en réglementant les usages, souvent sur un espace restreint. Créée par décret
- **Un site classé ou inscrit** : il conserve les caractères historiques, artistiques, scientifiques ou pittoresques de lieux exceptionnels. L'État est à l'initiative, tout aménagement est soumis à son autorisation

# **Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine**

# LE PARC LOIRE ANJOU TOURAINE

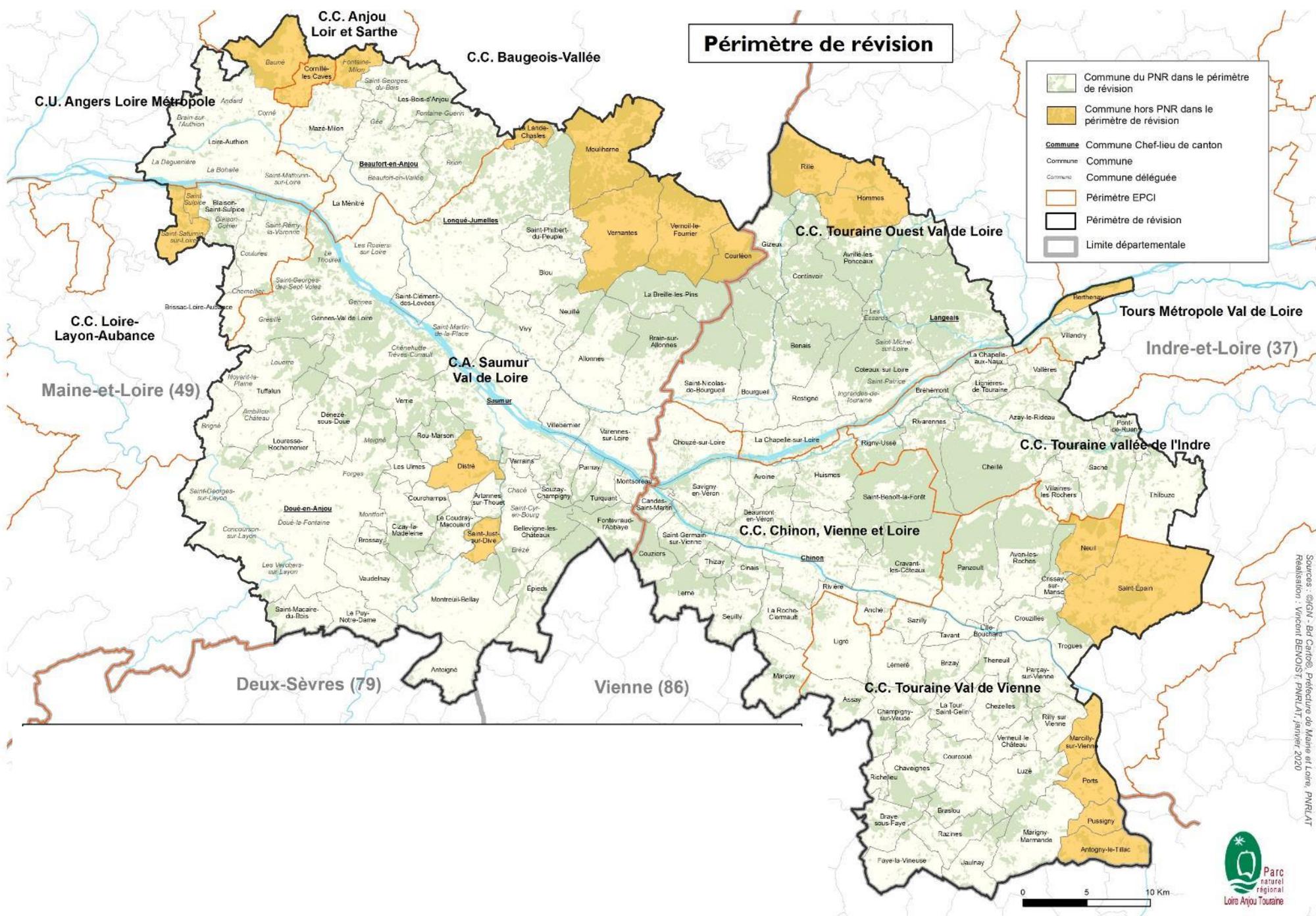
## **Syndicat mixte regroupant 116 communes**

Créé en 1996 – renouvelé en 2008

- 2 régions : Centre-Val de Loire / Pays de la Loire
- 2 départements : Indre-et-Loire / Maine-et-Loire
- 2 villes-portes : la communauté urbaine Angers Loire Métropole / Tours Métropole Val de Loire
- 277 063 hectares
- 197 734 habitants
- 44 communes intégrées au site UNESCO

# Périmètre de révision

	Commune du PNR dans le périmètre de révision
	Commune hors PNR dans le périmètre de révision
	<b>Commune</b> Commune Chef-lieu de canton
	Commune Commune
	Commune Commune déléguée
	Périmètre EPCI
	Périmètre de révision
	Limite départementale



Sources : IGN - Bd Cartho, Préfecture de Maine et Loire, PNR/LAT  
 Réalisation : Vincent BENOIST PNR/LAT, janvier 2020



# LA GOUVERNANCE DU PARC

## Comité syndical

Organe délibérateur

**158 délégués**

*Régions, Départements, EPCI,  
communes, villes-portes*

## Bureau syndical

Prépare les délibérations  
du Comité syndical

Délibère sur les affaires courantes

**26 membres**

## Équipe technique

Prépare des projets, exécute les  
décisions, réalise et évalue

**30 agents**

## Commissions thématiques

- Biodiversité et paysages
- Aménagement et cadre de vie
- Agriculture et éco-dév.
- Tourisme et loisirs
- Culture
- Éducation
- Finances

Participent à la conception au suivi et à l'évaluation des actions

**Plus de 150 élus, agents de l'État et de collectivités,  
acteurs socio-économiques, associatifs et *Ambassadeurs***

## Groupes transversaux

- Marque VPNR
- Eau
- Dérèglement  
climatique
- Gouvernance
- Évaluation

## Conseil scientifique et prospectif

Apporte des éclairages,  
émet des avis

**26 chercheurs**

# Les 26 élus, membres du Bureau



**Roselyne BIENVENU**  
Vice-Présidente  
Maine-et-Loire  
Angers Loire Métropole



**Sylvie BEILLARD**  
Conseillère régionale  
Pays de la Loire



**Christine FAUQUET**  
Conseillère régionale  
Centre-Val de Loire



**Alice WANNEROY**  
Tours Métropole Val de Loire



**Didier GUILLAUME**  
Maire des Ulmes



**Christophe POT**  
Conseiller régional  
Pays de la Loire



**Benoît BARANGER**  
Vice-Président  
Maire de Bourgueil



**Temanuata GIRARD**  
Vice-Présidente Région  
Centre-Val de Loire



**Jean-Marie GENNETEAU**  
Conseiller municipal  
L'Île-Bouchard



**Paul OPRÉA**  
Adjoint au Maire  
Loire-Authion



**Elsa RICHARD**  
Conseillère régionale  
Pays de la Loire



**Roland MARION**  
Vice-Président  
Conseiller régional  
Pays de la Loire



**Sophie TUBIANA**  
Présidente  
Conseillère communautaire  
C.A. Saumur Val de Loire



**Gaëlle LAHOREAU**  
Vice-Présidente  
Vice-Présidente Région  
Centre-Val de Loire



**Ambre LOUISIN**  
Conseillère régionale  
Centre-Val de Loire



**Sophie LAGRÉE**  
Conseillère communautaire  
C.C. Chinon, Vienne et Loire



**Jackie PASSET**  
Conseiller municipal  
La Ménitré



**Eric TOURON**  
Conseiller régional  
Pays de la Loire



**Didier ROUSSEAU**  
Vice-Président  
Conseiller départemental  
Maine-et-Loire



**Valérie GERVÈS**  
Vice-Présidente  
Conseillère départementale  
Indre-et-Loire



**Pierre-Alain ROIRON**  
Conseiller régional  
Centre-Val de Loire



**Nathalie PONTROUÉ**  
Conseillère municipale  
Crouzilles



**Michel PONCHANT**  
Conseiller municipal  
Fontevraud-l'Abbaye



**Brigitte GUGLIELMI**  
Conseillère départementale  
Maine-et-Loire

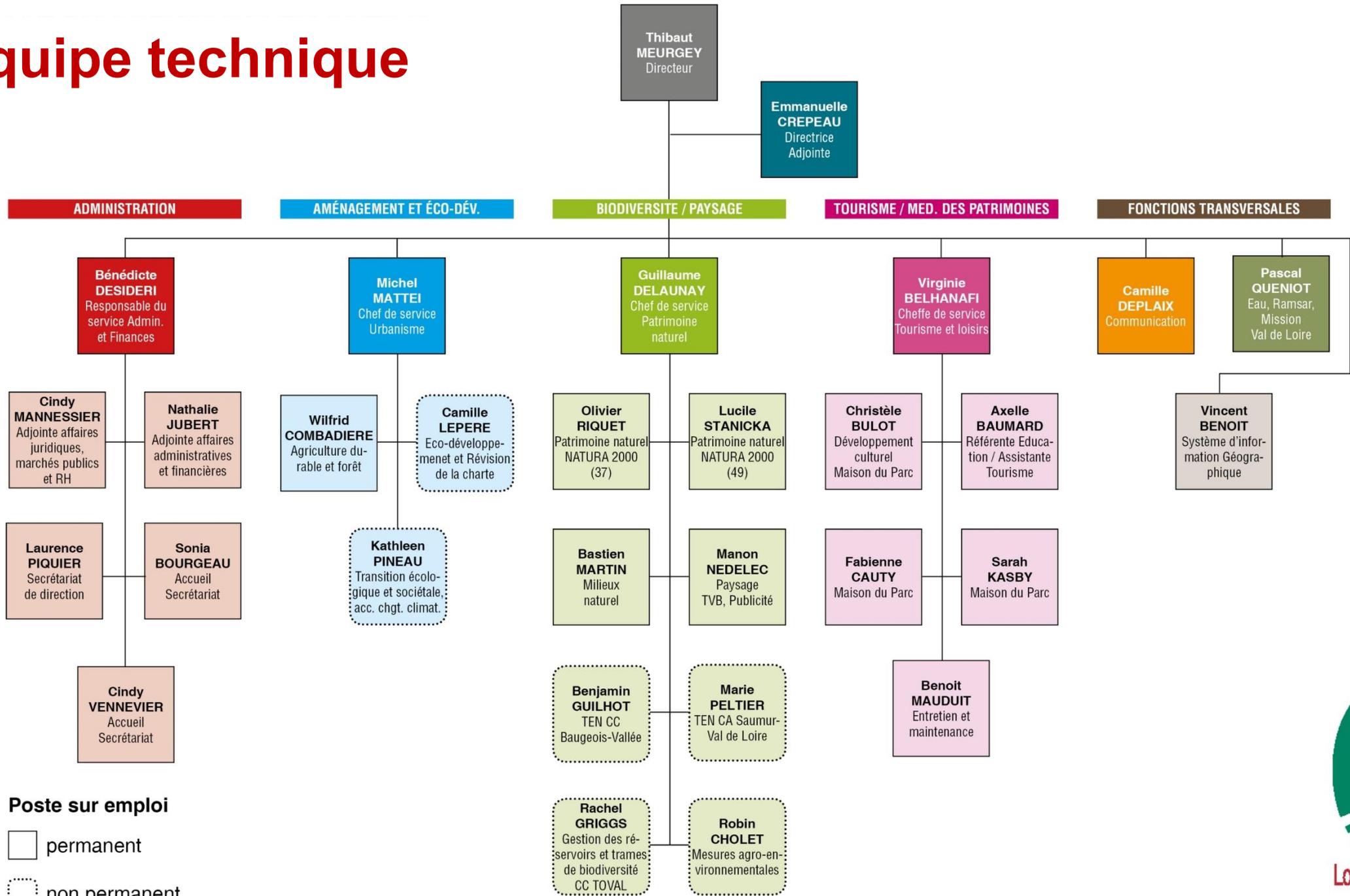


**François LAFOURCADE**  
Conseiller départemental  
Indre-et-Loire



**Sophie-Anne SAUVAIGO**  
Conseillère municipale  
Faye-la-Vineuse

# L'équipe technique



## Poste sur emploi

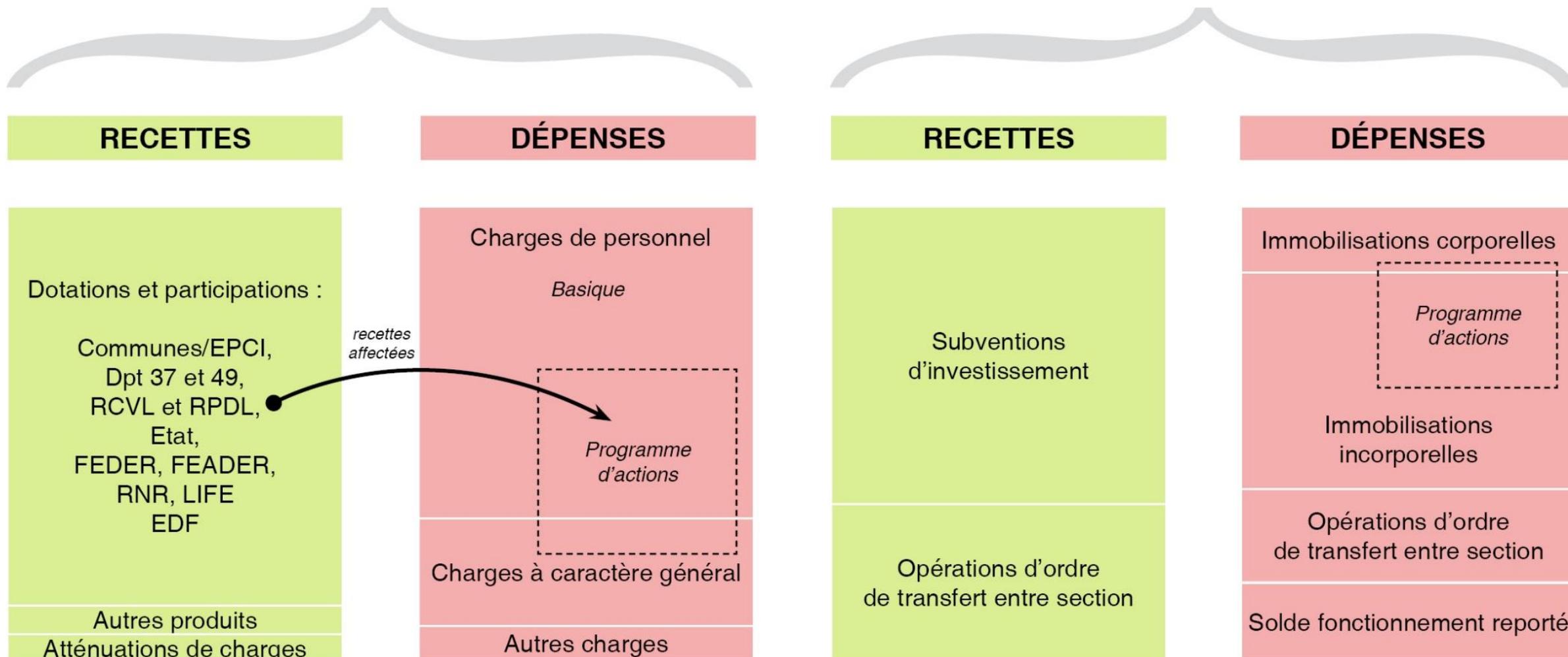
permanent

non permanent

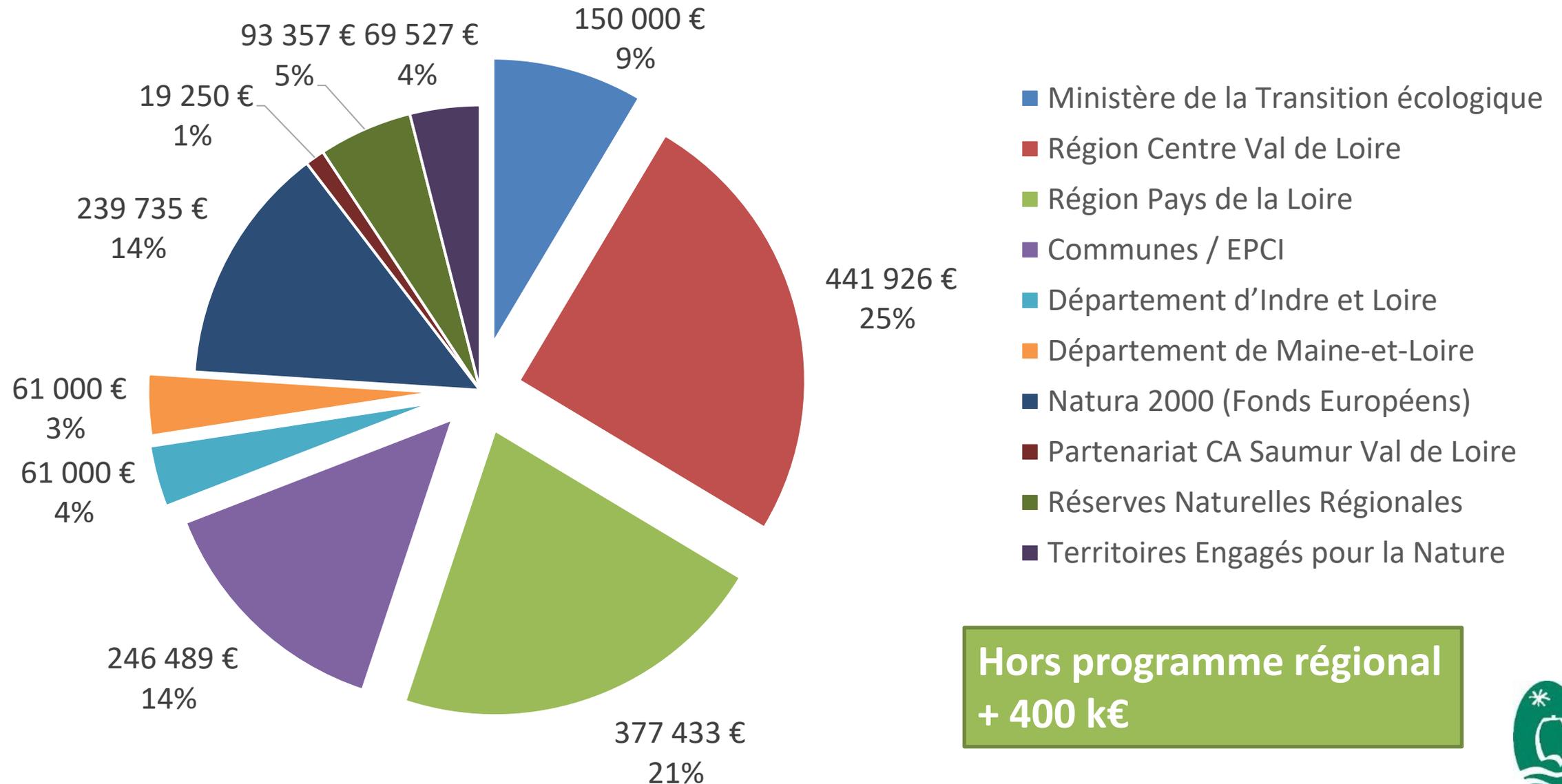
# 2 M€ de Budget

## FONCTIONNEMENT

## INVESTISSEMENT



# Financement du PNR Loire-Anjou-Touraine



# Des cotisations statutaires insuffisantes

Cotisations communales, augmentations votées en décembre 2022

- 1,25 € par habitant en 2023
- 1,35 € par habitant en 2024
- 1,50 € par habitant en 2025

Négociation en cours avec les Départements et les Régions

# Mobilisation de subventions - Effet levier du PNR



**2,7 M€**  
pour agri.



**0,6 M€**  
pour EPCI



**1,05 M€**  
pour EPCI



**1,8 M€**  
pour communes  
(Dotation Biodiv)



**0,33 M€**  
pour communes  
(Contrats de Parc)

**6,48 M€ sur 3 ans**  
pour le territoire

# Un territoire engagé dans un projet commun : la charte

- Feuille de route à 15 ans
- Engagement fort pour tous les signataires
- Projet de territoire partagé pour valoriser les ressources locales dans le respect des milieux naturels et des paysages



# Stratégie politique de la charte 2024-2039

- **Ambition : un territoire ligérien vivant et de haute qualité**

pour tous les êtres vivants en s'appuyant de manière respectueuse sur les ressources du territoire et en dépassant, par la créativité et la coopération, les incertitudes sociales, économiques, écologiques et climatiques

- **La Loire, mère des paysages**

La douceur de vivre alliée à une richesse naturelle exceptionnelle en fait un atout économique touristique incontestable. Terre de confluences, la Loire favorise un esprit d'ouverture, de coopération et d'initiatives contribuant à la création de compétences et de savoir-faire singuliers

# 3 défis pour 2024-2039

## ■ Renforcer la qualité des paysages et la biodiversité

- Accompagner l'évolution des paysages et renforcer la qualité du cadre de vie
- Faire du Parc un territoire à biodiversité positive

## ■ S'engager dans la sobriété et la résilience

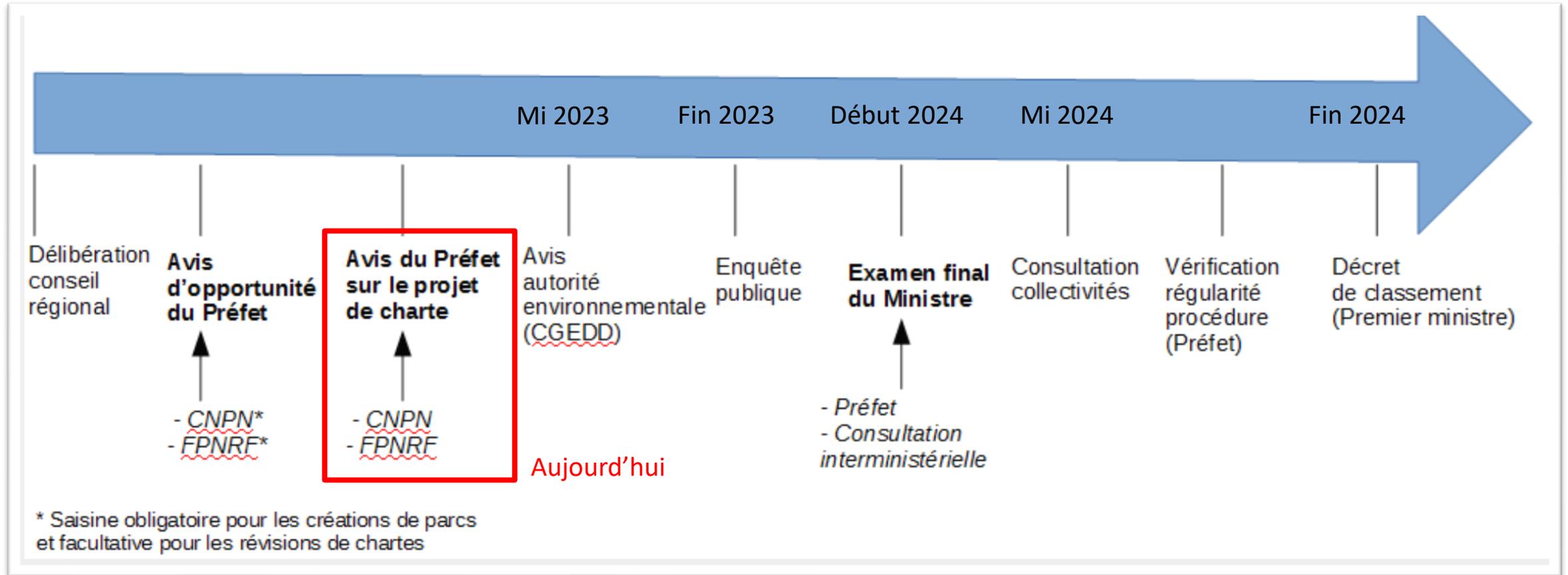
- Préserver et reconquérir la ressource en eau
- Concourir à une économie de proximité et pérenne

## ■ Renforcer les coopérations

- Diffuser l'expertise du Parc et mutualiser les ingénieries
- Partager les connaissances pour passer à l'acte
- Construire une gouvernance territoriale partagée

Déclinaison en  
35 fiches  
mesures

# Calendrier général de la procédure de charte



CNPN : Conseil national de protection de la nature

FPNRF : Fédération des Parcs naturels régionaux de France

CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable devenu l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)

# COMPLEMENTARITE AVEC LA MISSION VAL DE LOIRE

**Le Val de Loire a été inscrit sur le Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO en 2000 comme paysage culturel évolutif et vivant**

**De Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49) sur 280 km et 800 km<sup>2</sup>.**

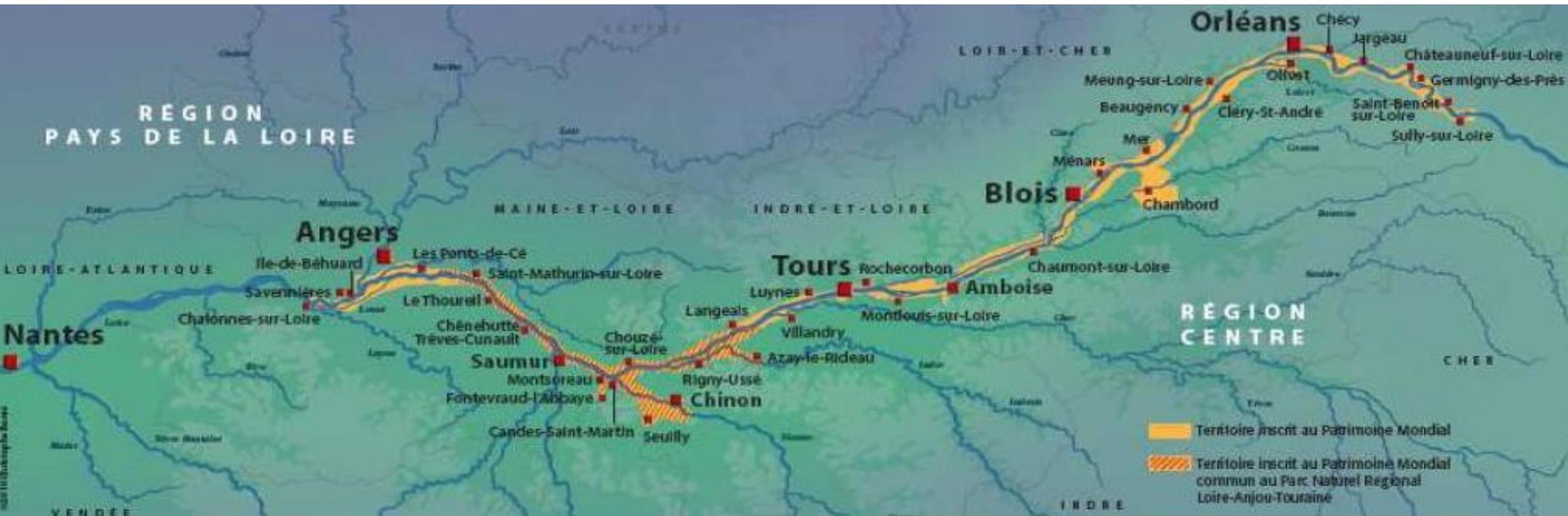
La Mission Val de Loire est un Syndicat Mixte, son rôle :

- appropriation des valeurs de l'inscription par les habitants
- accompagnement des collectivités : plan de gestion

Son positionnement

- tête de réseau / carrefour des acteurs
- facilitateur
- structure ressources

# SITE INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL



# Les actions du Parc

# COMMENT AGIT LE PARC, AVEC QUI ?

## Temps en groupe pour lister :

- des actions du Parc que vous connaissez/supposez
- des acteurs du territoire avec lequel il agit/pourrait agir

### 3 thèmes/ 3 groupes

Biodiversité

Éducation, culture

Économie

# COMMENT AGIT LE PARC, AVEC QUI ?

## **Temps de partage en plénière :**

- **chaque groupe présente les actions/acteurs qu'il a listé**
- **les agents du Parc complètent si besoin**